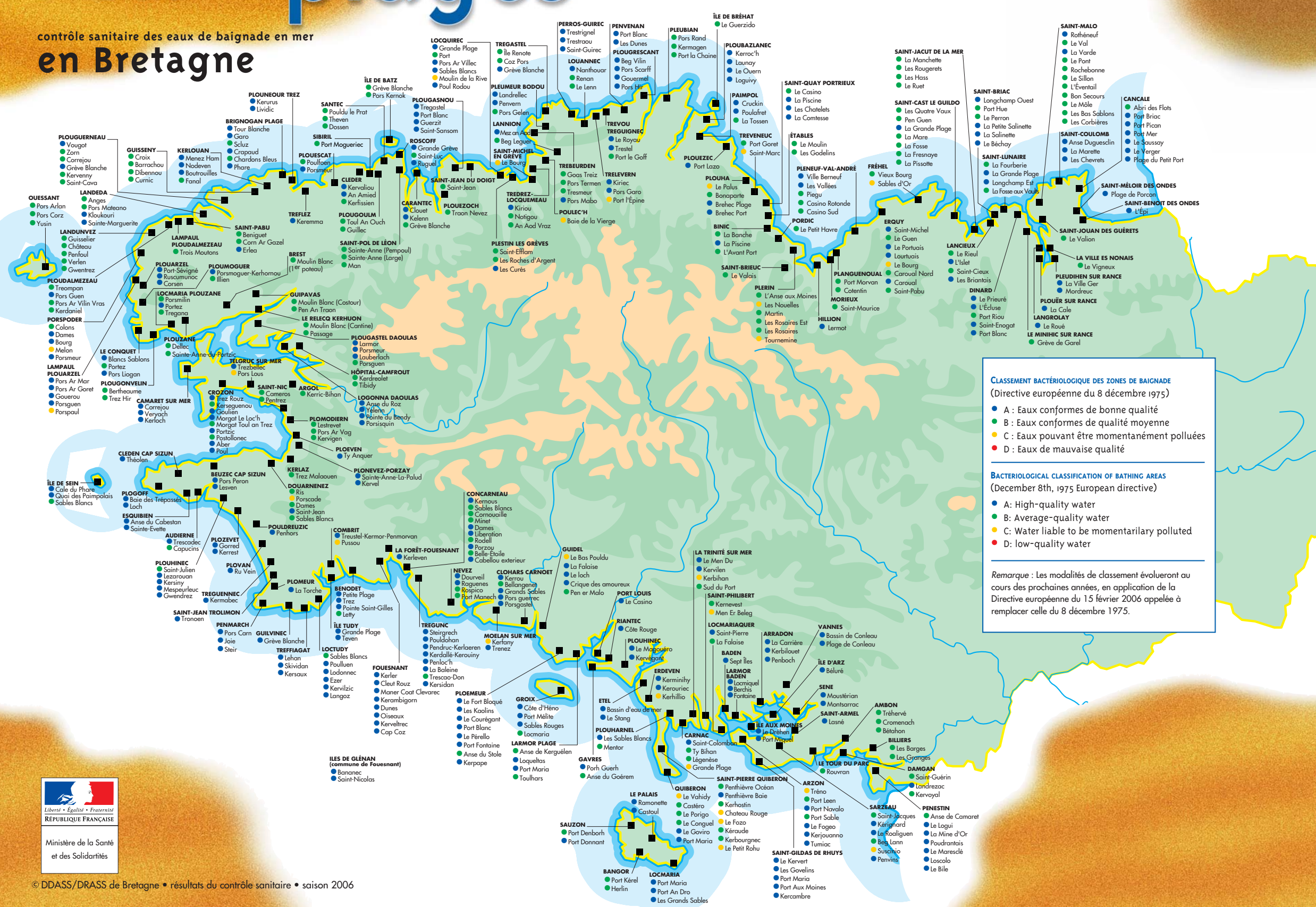


l'été des plages

l'eau sous surveillance

contrôle sanitaire des eaux de baignade en mer en Bretagne



CLASSEMENT BACTÉRIOLOGIQUE DES ZONES DE BAINNAGE
(Directive européenne du 8 décembre 1975)

- A : Eaux conformes de bonne qualité
- B : Eaux conformes de qualité moyenne
- C : Eaux pouvant être momentanément polluées
- D : Eaux de mauvaise qualité

BACTERIOLOGICAL CLASSIFICATION OF BATHING AREAS
(December 8th, 1975 European directive)

- A: High-quality water
- B: Average-quality water
- C: Water liable to be momentarily polluted
- D: low-quality water

Remarque : Les modalités de classement évolueront au cours des prochaines années, en application de la Directive européenne du 15 février 2006 appelée à remplacer celle du 8 décembre 1975.

Le suivi sanitaire des zones de baignade en mer est assuré par les services Santé-Environnement des Directions Départementales des Affaires Sanitaires et Sociales (DDASS). En Bretagne, les résultats des analyses microbiologiques des eaux de mer font apparaître une qualité 2006 satisfaisante avec 94,6 % des baignades contrôlées conformes. Les résultats de la saison en cours concernant chaque plage doivent être affichés sur les lieux de baignade et en mairie. Des informations complémentaires sont disponibles tout au long de la saison auprès des DDASS ou sur le site Internet <http://bretagne.sante.gouv.fr>

"Sanitary quality of bathing areas is under the DDASS supervision (French local government health services). According to microbiological controls carried out in 2006, Brittany shows a satisfactory situation. 94,6 % of the bathing areas are in compliance with the European directive. During the bathing period, analytical results must be posted on every controlled beach and at the town hall. For more information, you may enquire directly at the DDASS."

